

d'emprise partout où cela est possible. On a adopté une courbure maximum de 8° et une pente maximum de 6 p. 100 ainsi qu'une distance de vision horizontale et verticale d'un minimum de 600 pieds.

La route, longue d'environ 5,000 milles, suivra le tracé le plus court possible de l'est à l'ouest. Elle consistera d'une route de première classe, à surface dure et à double voie. Sauf les tronçons passant dans les Parcs nationaux, la route deviendra la propriété des provinces, qui en auront la responsabilité, et suivra le tracé choisi et sera entretenue par elles.

Sous-section 2.—Aide du gouvernement au logement civil*

Le Canada est loin d'avoir suffisamment de logements convenables. La situation existait sans doute avant 1930, mais sans qu'en général on s'en rendît compte. A cause de la dépression générale de l'activité économique de 1929 à 1936, la construction d'habitations tombe si bas que l'encombrement déjà existant et le vieillissement des logements ne font que s'aggraver. La forte proportion de logements inhabités durant ces années, particulièrement dans les maisons d'appartements, est due, non pas à la surabondance de logements, mais à ce que des familles se voient forcées de vivre avec d'autres faute de revenus suffisants pour se loger séparément.

L'industrie du bâtiment n'est pas encore remise de la dépression que la production de guerre commence en 1939 à drainer les matériaux et la main-d'œuvre nécessaires à la construction de logements de guerre. Durant cette période, les revenus plus élevés permettent à beaucoup de familles de se loger dans des maisons séparées ou plus grandes. Ces deux facteurs, en outre du nombre sans précédent de mariages durant et immédiatement après la guerre, ne font qu'accentuer la pénurie déjà critique de logements dans tout le Canada.

Le rythme de toute la construction d'habitations, y compris les entreprises du gouvernement, s'accélère rapidement durant l'après-guerre. En 1948, 81,243 nouvelles unités de logement sont terminées, portant à 276,516 le total des unités construites pendant les quatre années qui ont suivi la guerre. Ces chiffres comprennent les unités de logement ajoutées par voie de transformation des habitations existantes.

La Société centrale d'hypothèques et de logement.—Afin de coordonner les initiatives intéressant le logement, la Société centrale d'hypothèques et de logement est créée en vertu d'une loi adoptée par le Parlement (décembre 1945). En bref, l'objet et les fonctions de cette société sont: 1° appliquer la loi nationale de 1944 sur l'habitation et les autres lois antérieures sur le logement; 2° faciliter le réechange des hypothèques aux institutions de prêt; et 3° appliquer les règlements du logement d'urgence.

En 1947, la Société se charge de surveiller l'activité de la *Wartime Housing Limited*, société de la Couronne créée en 1941 (voir pp. 607-608 de l'*Annuaire* de 1947).

De 1941 à 1948, la *Wartime Housing Limited* et la Société centrale d'hypothèques et de logement ont achevé 38,126 nouvelles unités de logement et 2,158 autres pendant le premier trimestre de 1949.

* Revisé à la Division des enquêtes spéciales du Bureau fédéral de la statistique.